



**HAL**  
open science

## L'Art de la ruse chez les tendeurs Ardennais

Agnès Fortier

► **To cite this version:**

Agnès Fortier. L'Art de la ruse chez les tendeurs Ardennais. Ethnozootechnie, 1994, La Faune Sauvage (53), pp.31-44. hal-02703617

**HAL Id: hal-02703617**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02703617>**

Submitted on 24 Aug 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'ART ET LA RUSE CHEZ LES TENDEURS ARDENNAIS

AGNES FORTIER

Maître de conférences - Université d'Artois -

Une impression d'étrangeté se dégage à parcourir les sentiers de tenderie, vastes labyrinthes qui serpentent dans la forêt, autour du village. Sur des dizaines de kilomètres, les sentiers serpentent, se frayant un passage à travers le taillis qui dissimule un grand nombre de pièges.

La rusticité des matériaux révèle un certain décalage par rapport aux techniques de piégeage généralement utilisées, mais le plus surprenant reste cette multiplicité de pièges, qui laisse entrevoir un gros travail de préparation.

Telles furent mes premières impressions, lorsque j'accompagnais les tendeurs dans leur grivière, lors de mon arrivée sur le terrain<sup>1</sup>. La tenderie, je m'en rendais compte, n'avait pas ce côté "magique" que certains se plaisaient à lui accorder. Parcourir tous les jours le même sentier, sur plusieurs kilomètres, et ceci pendant un mois et demi, doit rapidement tourner à la routine. A ceci, vient s'ajouter un sentiment de frustration chez l'enquêteur, lié à l'absence de discours sur la pratique.

Les tendeurs, de manière générale, ne font quasiment pas allusion à ce qu'ils font; ils courent, ils courent, toute leur attention mobilisée par la vérification des pièges. Très avares en explications, ils répondent de manière évasive aux questions que je leur adresse, comme si, de toute évidence, il n'y avait rien à dire. Une fois exposé le dispositif, la manière de poser les pièges, les matériaux utilisés, les tendeurs se contentent de me faire remarquer "*Vous voyez, y'a rien d'extraordinaire à ça*" ou encore "*Y'a rien de bien sorcier là-dedans*".

Plus tard, je compris enfin les raisons de ce que je considérais comme un mutisme de leur part, à savoir la difficulté d'exprimer un savoir diffus, fragmentaire, auquel ils avaient recours de façon machinale. Leur mode d'appréhension de la pratique faisant davantage appel au senti, à l'instinct, qu'à un mode d'expression aisément communicable.

---

<sup>1</sup> Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'une thèse de doctorat portant sur la superposition des usages forestiers (chasse, tenderie aux grives, cueillette, affouage) dans les forêts communales ardennaises. Je tiens, ici, à remercier R. Larrère, pour ses remarques et ses propositions, formulées lors de la rédaction de cet article.

Entre temps, à force d'observations et de recoupements, j'avais réussi à déceler quelques fragments de ce savoir qui s'apparente à un "certain type d'intelligence engagé dans la pratique" à savoir l'astuce, la débrouillardise, la ruse. Le recours à la "métis" des Grecs, étudiée par M. Détiéne et J.P. Vernant<sup>2</sup> semble particulièrement désigné pour définir la ruse à l'oeuvre dans le domaine du piégeage. Assimilée à "une forme d'intelligence et de pensée, un mode du connaître, elle implique un ensemble très cohérent d'attitudes mentales, de comportements intellectuels qui combinent le flair, la sagacité, la prévision, la souplesse d'esprit, la feinte, la débrouillardise, l'attention vigilante, le sens de l'opportunité, des habilités diverses, une expérience longuement acquise"<sup>3</sup>.

La ruse, nous allons le voir, est par essence polymorphe; si elle se manifeste avec toute son acuité dans la relation homme-animal, elle transparait également dans les rapports qu'entretiennent les hommes entre eux, au quotidien, y compris avec le pouvoir.

### TENDRE AUX GRIVES

Pratiquée exclusivement dans le massif forestier de l'Ardenne, la tenderie aux grives appartient à la catégorie des chasses dites "traditionnelles", au même titre que la tenderie aux vanneaux, la capture des grives aux gluaux, des alouettes aux pantés et aux matoles, et enfin des palombes aux filets<sup>4</sup>.

Il s'agit d'un mode de piégeage très ancien, dont l'origine est mal connue. Les premiers indices écrits de l'existence de cette pratique remontent au XVe siècle, mais elle pourrait dater du paléolithique. Les travaux de l'archéologue J.G. Rozoy<sup>5</sup> laissent en effet présumer, qu'à cette époque, la chasse au moyen de filets et de pièges existait déjà. Si la tenderie subsiste, aujourd'hui, dans cette région, elle le doit à ses défenseurs - élus, pratiquants - qui n'ont cessé de la préserver des multiples attaques et interdictions dont elle a été l'objet, depuis près d'un siècle, tant de la part des chasseurs que des protecteurs de la nature<sup>6</sup>.

Pratique résiduelle, qui concerne tout au plus deux cent cinquante pratiquants<sup>7</sup> la tenderie aux grives, à la différence de la chasse, s'exerce

<sup>2</sup> Les ruses de l'intelligence. La métis des Grecs, Champ Flammarion, 1978.

<sup>3</sup> Ibidem, opus cité p.10.

<sup>4</sup> Sont rangés dans cette catégorie "certains procédés de capture, rattachés à des traditions locales ou régionales, à caractère spécifique, fondés sur le simple droit coutumier et qui sont entrés, depuis longtemps déjà, dans les moeurs" (H. Sallenave, 1982). Hormis la tenderie aux grives et aux vanneaux localisés dans des secteurs géographiques bien définis du département des Ardennes, les autres modes de capture sont successivement localisés en Provence (grives aux gluaux), dans le sud-ouest de la France (alouettes à la panté et aux matoles, palombes aux filets).

<sup>5</sup> "Les derniers chasseurs. L'épipaléolithique en France et en Belgique. Essai de synthèse", 1978.

<sup>6</sup> Interdite dès 1903, suite à la loi de protection des oiseaux utiles à l'agriculture, elle fait l'objet - grâce au soutien des élus locaux - d'une tolérance reconduite annuellement, jusqu'en 1919. Dès lors, elle est soumise à un arrêté préfectoral à caractère exceptionnel, renouvelé chaque année (excepté durant la période de guerre), jusqu'en 1978, suite à la signature, par la France, de la Directive de Bruxelles, relative à la protection des oiseaux. Frappée à nouveau d'interdiction, la tenderie bénéficie d'une tolérance durant quatre années, avant d'être définitivement réinstaurée, en 1984.

<sup>7</sup> Données de la Préfecture, 1989. L'aire de diffusion de la pratique est limitée à une soixantaine de communes, localisées dans le massif forestier de l'Ardenne.

tendanciellement aux marges de la vie active. La moyenne d'âge des responsables d'installation se situe autour de 55 ans<sup>8</sup>.

Considérée aujourd'hui comme un "passe-temps", une activité de "petits retraités", la tenderie aux grives était autrefois pratiquée à grande échelle, sur des parcours de 10 000 voire 12 000 lacs. Elle garantissait à une population démunie de travailleurs saisonniers, un complément de ressources souvent appréciable. Si la tenderie se maintient, aujourd'hui, dans quelques localités de l'Ardenne, sa fonction première (et non unique) de moyen de subsistance a cessé d'exister. Ce mode de capture s'apparente désormais à un loisir utile, combinant étroitement le plaisir du 'jeu avec l'animal'<sup>9</sup> à l'autoconsommation, auquel s'ajoute une dimension identitaire très marquée<sup>10</sup>.

La capture des grives s'effectue en automne, lors des mouvements de migration, des turdidés. Le temps souvent humide et brumeux en cette saison, incite les grives à venir s'abattre dans la forêt, pour y chercher leur nourriture, avant de poursuivre leur migration vers le sud. C'est durant cette période, qui s'échelonne du 15 septembre à la fin octobre, que les tendeurs parcourent quotidiennement leur grivière dans l'espoir de quelques prises.

La technique utilisée est la suivante. Le tendeur procède à l'ouverture de sentiers étroits et sinueux à l'intérieur d'une parcelle de forêt<sup>11</sup>, dont il est l'adjudicataire, pendant une période de cinq ans. Le long de ces sentiers, il dispose des collets (ou lacs) confectionnés à partir de crin de cheval. Le règlement prévoit la limitation du nombre de lacs à 2 000 par installation.

Une partie des pièges sont fixés à l'arbre; ce sont les pliettes (ou ployrettes) constituées d'un perchoir et d'un arceau confectionnés à partir d'une seule et même tige de bois, sur laquelle on a exercé une pliure pour lui donner sensiblement la forme d'un triangle allongé en son sommet. Les deux extrémités de la tige étant maintenu dans l'écorce de l'arbre. Le piège ainsi constitué dissimule le lacs ou se prendra la grive, lorsqu'après avoir grignoté la grappe de sorbier située à la base du perchoir, elle reprendra son envol.

A terre, le même sentier est barré régulièrement, tous les cinq, six mètres, de petites haies - les hayettes - composées de deux branches, plantées dans le sol, puis relevées et pliées, vers l'extérieur du sentier. L'étroit couloir situé entre les deux rameaux est fermé par un lacs, maintenu à l'aide d'un piquet de bois, fiché en terre, à droite du passage. C'est en grattant le sol à la recherche de vermisseaux, sur le sentier spécialement dégagé, que la grive se trouvera étranglée par le lacet.

Le piège à l'arbre, basé sur un leurre visuel, les petites baies rouges, diffère du piège à terre, sans appât, qui cherche au contraire à passer

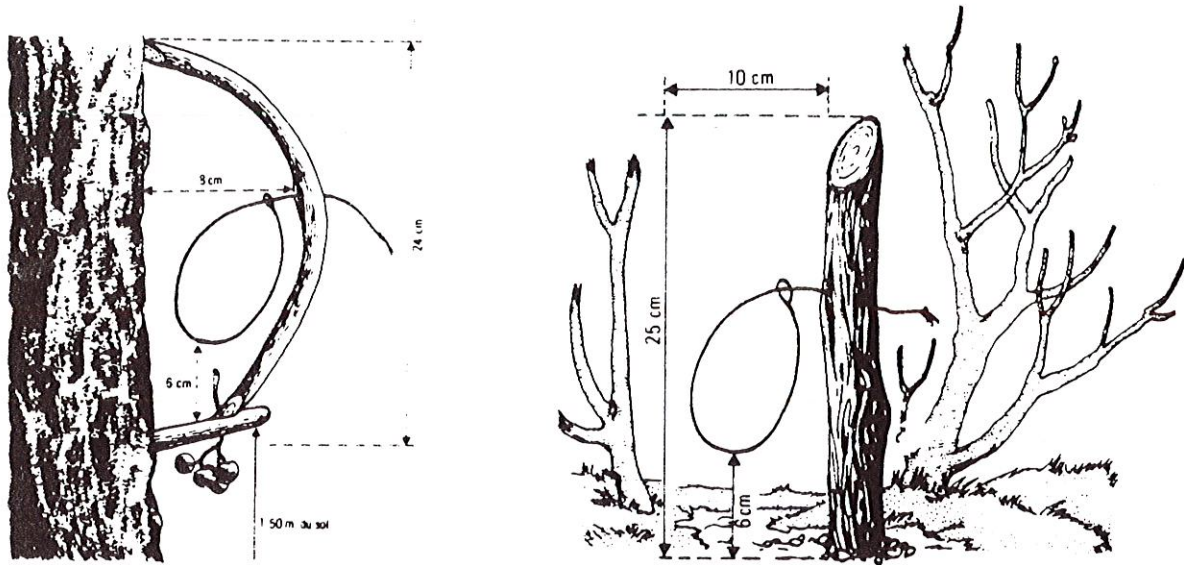
<sup>8</sup> La moitié d'entre eux ont plus de 60 ans (Préfecture, 1989). Il importe de distinguer les tendeurs des responsables d'installation; une même installation pouvant regrouper plusieurs tendeurs.

<sup>9</sup> Selon l'expression employée par A. Vourc'h et Valentin Pelosse, à propos de la chasse en Cévennes.

<sup>10</sup> Agnès Fortier, "Un jardin en forêt", 1991.

<sup>11</sup> Il s'agit le plus souvent de bois communaux.

inaperçu. Dans le premier cas, il s'agit de flatter la gourmandise de l'oiseau alors que dans l'autre, on a simplement dégagé un sentier à terre pour favoriser le déplacement de la grive en quête de sa pitence.



PLIETTE ET HAYETTE. Schéma théorique. J. Jamin

## RUSES DE L'HOMME ENVERS L'ANIMAL

Contrairement à la chasse où l'homme et l'animal sont en relation directe, la tenderie aux grives, en tant que mode de piégeage, requiert l'absence de l'homme. Fondée sur la capture, elle suppose la mise en oeuvre de moyens complexes dont l'efficacité surpasse celle de l'attaque directe (S. Moscovici, 1972). Le tendeur, pour parvenir à ses fins, doit, non seulement disposer d'une connaissance approfondie du milieu et des habitudes de l'espèce convoitée, mais aussi, et surtout, faire preuve de beaucoup d'astuce, de débrouillardise, en un mot recourir à la ruse.

Le dispositif utilisé, nous l'avons vu, est fondé sur le leurre, la tromperie, et la dissimulation. Son action réside dans la mobilisation de ces qualités, qui jouent comme autant de sortilèges par opposition à la force brute des armes. Mais l'efficacité du piège dépend, en grande partie, de la manière dont il est agencé.

Averti du caractère craintif de l'oiseau, le tendeur s'efforce de disposer des pliettes dans des bouquets d'arbres - "stocklées" ou "espées"<sup>12</sup> de chêne ou de charme - légèrement camouflées. Ou encore "on en met à l'envers qu'on appelle ça, nous. Tu ne les vois pas du chemin, mais on a tellement l'habitude de les mettre qu'on sait où elles se trouvent. Elles sont cachées. C'est les meilleures. C'est les meilleures ployettes parce que la grive a plus confiance en elle".

<sup>12</sup> Termes locaux désignant les cépées. Il s'agit d'un ensemble de brins ou de rejets émanant d'une même souche.

A l'arbre, il contrarie deux perchoirs "parce que , dit-il, ça l'oblige à voler. Alors du moment qu'elle vole, elle est roulée ". A terre, il multiplie les pièges aux abords des "aires à faudes"<sup>13</sup> , riches en vermisses.

Dès lors qu'il entrevoit une échappatoire possible, coulée de gibier venant recouper le sentier ou autre dégagement, le tendeur dispose des "lacs de côté" ou "lacs de retour", perpendiculairement à son tracé<sup>14</sup>. Les seuls espaces étroits laissés disponibles pour le passage des grives sont fermés par un collet. D'où le souci du tendeur d'emprunter scrupuleusement son sentier pour ne pas créer d'autres voies susceptibles de détourner la grive.

Quelques uns prennent, en outre, la précaution de dégager les feuilles ou la végétation présentes sous l'hayette "parce qu'elles viennent gratter où c'est noir ", là où la terre est mise à nu. "Si c'est propre au pied de l'hayette, elle y courra plus volontiers que si c'est sale ".

D'autres, en revanche, se montrent plus sceptiques quant à l'utilité de ce geste. "Moi, je ne les enlève pas, ça ne sert à rien et la grive ne trouve pas ça normal. V'là un lac par exemple (...) si y'avait pas d'herbe elle dirait : qu'est-ce que c'est que ça donc ! Hein, c'est bizarre qu'il n'y ait pas d'herbe là. Les bêtes ne sont pas plus bêtes que les hommes".

Les tendeurs se montrent également attentifs à la topographie du terrain. Ils savent, en effet, qu'il est préférable de faire passer un sentier sur une roche plutôt qu'en dessous, car la grive se pose préférentiellement sur le promontoir. Même chose avec les baliveaux<sup>15</sup> présents dans les coupes affouagères. "Les grives, elles ne se posent pas sur les petits arbustes, rares hein, me faisait remarquer l'un d'eux (...). Elles se posent sur les baliveaux (...). Parce que la grive est assez curieuse, je crois hein ! elle se met toujours ... elle est toujours en train de regarder une grive. C'est pas facile de l'approcher. Alors, ils se mettent là, ils se sentent plus en sécurité ... ".

Compte tenu de cette observation le tendeur adopte la tactique suivante :  
 " Si t'as un chêne par exemple, un chêne assez gros, et bien tu mets des hayettes à proximité et des ployrettes, alors là, tu prendras deux, trois grives. Faut toujours, souvent mettre des lacs comme ça ". Une précision tout de même : " Les hayettes, jamais en dessous des baliveaux mais légèrement en retrait; les grives ne descendent jamais à la verticale ".

Toutes ces précautions prises par le tendeur s'apparentent à la construction d'un paysage en vue de séduire la grive. Le respect de son attirance pour "le noir", pour les endroits "camouflés", protégés, en retrait, mais plus généralement l'ensemble du dispositif lui-même, composé de sentiers, d'arceaux, de baies factices, laissent penser que le but poursuivi est de s'approprier le regard de la grive. Tout est mis en oeuvre pour essayer de déjouer son adversaire. Un rapport de rivalité fait à la fois de connivence et d'opposition définit la relation entre le tendeur et sa proie réputée pour son esprit batailleur<sup>16</sup>.

<sup>13</sup> Emplacements d'anciennes meules de charbonniers.

<sup>14</sup> Cette technique est d'autant plus facile à mettre en oeuvre dans les "jeunes coupes", du fait de l'abondance de végétation.

<sup>15</sup> Arbres de belle venue sélectionnés dans le taillis, en vue d'opérer une conversion en taillis sous futaie.

<sup>16</sup> Dans l'argot du XVII<sup>e</sup> siècle, "grive" désigne à la fois "la guerre", "le service militaire" et "l'armée" (Bruneau Ch, 1959, p.3).

Loin de sous estimer les capacités de son adversaire le tendeur les prend en compte, car il sait que, pour triompher, il doit faire preuve de plus de finesse et de subtilité. "*La grive elle est comme toi; elle est pas plus con que toi ni plus maligne que toi (...). C'est elle ou c'est toi, on est à égalité. Si la grive est plus maligne que toi comme la petite roussette là, elle peut te désamorcer, je ne sais pas moi ... 10, 15 ployettes sans se faire prendre*". D'où un certain respect, mêlé à de la satisfaction, de la part du tendeur à l'égard de sa proie. "*Regarde comme elle est belle*", me faisait remarquer l'un deux, avant de la décrocher. Et le moment venu, il prend soin de "*raranger*" sa prise, c'est-à-dire de remettre en ordre le plumage avant de la glisser dans son "*boudet*"<sup>17</sup>.

La présence d'essences végétales porteuses de fruits et de baies tels que le sorbier, le roncier, le framboisier, le mûrier, sont également des facteurs à prendre en considération dans le tracé du sentier. Très répandu dans les forêts communales de l'Ardenne, le sorbier fait l'objet d'une attention toute particulière de la part des tendeurs, qui s'attachent à préserver cette essence dans le but d'attirer et de retenir les grives<sup>18</sup>. Dans le cas précis du sorbier, la tactique employée est différente selon que l'on piège à l'arbre où à la terre. Dans une localité de la vallée de la Semoy où traditionnellement on ne tend pas à terre, le tendeur se soucie peu de la proximité du sorbier lorsqu'il ouvre son sentier. Il a même intérêt à les éviter, car le sorbier est un concurrent pour le piège à l'arbre amorcé avec ces mêmes baies.

A l'inverse, le tendeur à terre recherche les sorbiers, autour desquels il va disposer des hayettes "*parce que quand les sorbes sont à terre (...) la grive descend et picore dans les feuilles. Si vous avez des hayettes à côté, vous allez en piquer. Mais en plein bois le tendeur à l'arbre ne passe jamais près d'un sorbier. Inutile, la grive elle est sur le sorbier elle ne va pas rouler dans les buissons*".

Cette dernière précision, relative à la situation, "*en plein bois*" à toute son importance, laissons Bertin poursuivre. "*... Je me souviens, en 1944, y'avait une coupe affouagère rase, elle venait d'être faite. Justement, y'avait beaucoup de sorbiers et ils craquaient de graines. Et nous, on a tendu la lisière proche mais où le taillis était à hauteur du plafond (environ trois mètres). On avait du bois idéal de 6, 7 ans, 8 ans peut-être à côté de cette coupe affouagère. Mais, je n'ai jamais vu ça ! Y'avait du sorbier ! ça craquait de sorbier. Et y'avait des grives là-dessus ! alors en catastrophe ... à ce moment-là on tendait très loin sur ce plateau là, au dessus de Linchamps. Alors, avec mon père, on a dit : oh, non d'une pipe, on va en coller là ! on a collé à peu près 800, 1 000 ployettes en catastrophe, vraiment fin septembre hein ! on a fait des prises de grives vraiment sensationnelles (...). Parce que y'avait cette proximité. Elles se restauraient, mais comme c'était trop dégagé, elles revenaient dans le bois et là on les prenait*".

Deux choses me paraissent importantes à souligner dans ce récit. En premier lieu, la vigilance de Bertin, toujours à l'affût, lui a permis de saisir l'occasion favorable. Ici, en l'occurrence, elle est fournie par la conjonction de plusieurs éléments : le maintien de quelques sorbiers couverts de baies dans une coupe rase, la présence de grives occupées à

<sup>17</sup> Petit panier rigide et fermé, spécialement conçu pour la tenderie. Il est fabriqué localement, à partir de brins de noisetier.

<sup>18</sup> Autant les tendeurs, également affouagistes, se montrent peu respectueux à l'égard des arbres réservés par les forestiers dans les coupes affouagères, autant ils se gardent bien d'abattre les sorbiers.

satisfaire leur appétit dans ces mêmes sorbiers et enfin, l'existence d'un jeune taillis, à courte distance, où les grives méfiantes, vont se réfugier. L'efficacité de son acte réside, justement, dans cette "connivence avec le réel. Sa souplesse, sa malléabilité lui donnent la victoire dans les domaines où il n'est pas pour le succès de règles toutes faites, de recettes figées, mais où chaque épreuve exige l'invention d'une parade nouvelle, la découverte d'une issue cachée" (Détienne et Vernant, 1978). A noter également, la progression du récit lui-même. En énonçant les faits, Bertin s'aperçoit que ses affirmations premières ne sont pas tout à fait exactes. La référence à d'autres situations, basées sur ses propres expériences, l'amène à préciser sa pensée initiale, mettant ainsi en évidence la réalité multiple et changeante à laquelle il se trouve confronté.

L'éventail particulièrement large des conduites, relatives à des circonstances, à des occasions, rend difficile, voire impossible tout énoncé général et abstrait. L'absence de discours relativement structuré sur la pratique et les savoir-faire qui m'est apparu au départ de cette enquête très énigmatique, tient, en partie, me semble-t-il, à cette diversité que les tendeurs traduisent par des remarques du type : *"Là, je sens, c'est un bon racoin (...). Je vois à peu près où il y a des nids, où elles traînent". "C'est instinctif, en ouvrant mon sentier, je sais déjà où je vais poser mes pliettes et mes hayettes"*.

Cette faculté qu'ont les tendeurs de repérer d'une manière immédiate et intuitive les lieux propices à la pose des pièges, renvoie à un savoir acquis à force d'expérience, d'observation, d'essais et d'erreurs réitérés. Savoir dont on peut dire qu'il n'est pas transmissible dans son intégralité. C'est davantage le goût et la passion de l'activité, acquis au contact d'un proche, qui est transmis, que le savoir lui-même. Celui-ci s'apparente, en effet, à une mémoire, instruite par une multitude d'événements, dont les connaissances sont inséparables du temps de leur acquisition. *"T'en apprends tous les jours hein ! tous les jours, tous les jours, me faisait remarquer un tendeur. Moi, je vais avoir 34 ans, avoir vécu là-dedans, j'étais toujours avec mon père, et j'en apprends encore (...). Et tout ça, t'apprends pas ça sur des bouquins, t'apprends ça en regardant la nature"*.

Mais quelle que soit l'étendue de ce savoir, le résultat n'est jamais gagné d'avance. Une grande part d'incertitude demeure, liée à la multitude des facteurs en interaction<sup>19</sup>. *"La façon de faire le sentier ou ... passer à telle ou telle place; y'a beaucoup de choses qui jouent. Les années jouent aussi. Si c'est une tenderie un peu marécageuse, bon, une année sèche, t'auras des grives. Mais cette année, moi qui marchais dans l'eau jusqu'à moitié des bottes, par place, et bien c'est trop d'eau ce coup là ! Alors y'a un petit peu de tout. Y'a cette histoire de sorbier là ! mais cette année elles ne prenaient pas tellement le sorbier; tu vois, deux, trois grains à un machin et puis elles refilaient ailleurs"*.

Confronté à des données multiples et changeantes le tendeur s'interroge : *"Pourquoi l'année dernière j'en ai pris le long de la ligne électrique et cette année pratiquement pas ? Pourquoi dans ce sentier là je n'en prends jamais" ? ect ...*

<sup>19</sup> Certains tendeurs affirment que l'âge optimum du taillis oscille entre 11 et 20 ans. Il s'agit-là de facteurs difficilement vérifiables, compte-tenu de la diversité des paramètres susceptibles d'influer sur les résultats.



A défaut de trouver les réponses à ses questions, le tendeur s'en remet parfois au hasard ou à la chance pour tenter de combler la part d'incertitude. Il part volontiers sans son boudet par exemple, prétextant qu'il suffit qu'il l'emmène pour rentrer bredouille. Ou encore il s'invente une mascotte; *"vous allez peut-être me porter chance"*, lance t-il à l'enquêteur.

### DEJOUER LES PREDATEURS ... MAIS AUSSI LES HOMMES

La ruse déployée par le tendeur pour capturer les grives est également à l'oeuvre dans le combat qu'il mène contre ses ennemis : les prédateurs, mais aussi les hommes. Lorsqu'il relève ses captures, le tendeur a parfois la mauvaise surprise de découvrir ici, une grive à moitié dévorée, là, une hayette cassée. Car une fois capturées, les grives deviennent la proie des prédateurs en tout genre. Martres, haret et chat sauvage, sanglier, renard, rapace, geai sont les principales espèces rivales du tendeur.

Les préoccupations de ce dernier consistent, dès lors, à trouver des astuces pour éloigner voire éliminer les ennemis qui "sapent" son travail. Parmi les adversaires du tendeur, le renard occupe une place centrale. Un véritable fléau dans la grivière, dont il n'est pas aisé de se débarrasser, et pour cause ! Cet animal plein de ruses, se maintient - aux dires de certains tendeurs - à distance du sentier, qu'il longe, et n'y pénètre que pour venir s'emparer des grives, comme s'il se méfiait lui-même des pièges tendus. Le merle donne également beaucoup de "fil à retordre" aux griveleux. *"Sacrés problèmes que ces merles sédentaires là ! Ils sont roublards ! Ils décèlent le piège et après ils vous enquiennent. Et tous les tendeurs à l'arbre s'en plaignent ! Un merle peut vous liquider 60 amorces à la file et on ne le prend jamais !"*

Mais outre ces espèces animales, le tendeur se méfie aussi et surtout de ses semblables, ceux que l'on nomme communément les "coureurs de tenderie", *"les renards à deux pattes"*. La suspicion revêt même un caractère obsessionnel chez certains, qui déploient un véritable arsenal de précautions visant à s'assurer que personne ne vient courir leur grivière. L'attention portée au traces de pas sur la terre fraîche, la dissimulation de ses propres empreintes, le "camouflage" de l'entrée de la grivière, l'aspect sinueux des parcours, l'arrêt brutal d'un trait, l'élaboration de plusieurs sentiers n'ayant aucun lien entre eux répondent à cette préoccupation. Certains n'hésitent d'ailleurs pas à tendre un fil à coudre en travers du trait; bien tendu, il se rompra facilement sans que l'autre s'en aperçoive. A l'inverse, détendu, il peut-être utilisé comme moyen dissuasif; manière de signifier au "malfaiteur" qu'il est surveillé. D'autres indices renseignent également le tendeur, notamment ces fils tissés par les araignées en travers du sentier et qui viennent se plaquer au visage. *"Si y'en a, c'est bon signe; personne n'est passé avant vous"*.

Si les griveleux déploient autant de stratagèmes, toujours plus élaborés, plus subtils, c'est qu'ils craignent eux-mêmes de se retrouver en position de victime, pris à leur propre piège par des spécialistes du chapardage, habiles à déjouer leurs ruses. La multiplication des promeneurs, des ramasseurs de champignons et autres usagers de la forêt, y compris les écologistes, hostiles à la tenderie, les incitent à tendre en retrait des voies de circulation.

D'autres, adoptent la tactique inverse; c'est le cas notamment de cette femme, qui tend dans une parcelle, à quelques centaines de mètres de sa maison. Non motorisée, elle peut s'y rendre facilement à pied, sans être vue

en coupant à travers champ, mais aussi et surtout elle monte la garde. (A voix basse) " de chez moi, je vois le bois, comme ça je surveille ma tenderie (...) Et quand je vois quelque chose de suspect, j'appelle Philippe, je lui dis : passe de l'autre côté et va voir qui c'est".

## LE SAVOIR MENTIR ET L'ART DE SE TAIRE

Contrairement aux chasseurs en battue, les tendeurs ne forment pas un groupe uni et structuré à l'échelon communal. Chacun opère de manière individuelle, voire individualiste, en se gardant bien de dévoiler son savoir-faire, ses astuces, ses ruses, mais aussi le nombre de ses captures.

Le tendeur est par définition un être solitaire, discret, silencieux et secret. Autant de caractéristiques qui contrastent avec la promiscuité, la démesure alimentaire, les cris des traqueurs et les histoires sans fin auxquelles se livrent les chasseurs, où se mêlent parfois vantardise et ostentation.

La dissimulation des prises m'est apparue de manière très nette, dès mon arrivée sur le terrain. Si certains tendeurs m'ont permis de les accompagner dans leur grivière, c'était à la condition, clairement explicitée, que je garde le secret sur les captures. Le nombre de grives prises au quotidien, et sur l'ensemble de la saison, n'est jamais dévoilé. Entre tendeurs<sup>20</sup>, comme à l'égard des étrangers, l'on se garde bien de dévoiler ses prises<sup>21</sup>. "C'est difficile, c'est difficile de se le dire, me faisait remarquer l'un deux. Oui. Je ne sais pas, c'est une habitude qui date de toujours ça. Y te disent quelques unes. Moi, ça ne me gêne pas trop hein ! avec certains !"

L'épouse d'un tendeur, initiée très tôt à la pratique - elle allait courir les sentiers en compagnie de sa soeur, le soir, à la sortie de l'école - a très vite intériorisé cette norme. "Moi, ça me dérange de dire combien on a pris de grives. Ah oui ! moi, je ne le dis pas. De toute façon, je ne dis jamais la vérité. Ah non ! non ! non ! (...). Moi, toute petite (...), mon père me disait : tu ne dis rien, tu dis que tu ne sais pas (...). On ne le disait pas. Ça ne se disait pas. J'y allais avec ma soeur et tout ça ... mais je ne sais pas, on aurait pu nous foutre des paires de claques, on ne l'aurait pas dit. Non, c'était comme ça. De toute façon, on ne nous le demandait pas".

La question il est vrai, ne se pose pas. Elle est déplacée. Elle ne peut être que le fait de personnes étrangères à la pratique. Ce qui n'empêche pas les tendeurs de dialoguer entre eux, d'échanger des propos souvent brefs, à propos des conditions météorologiques, de la capture d'une espèce singulière, mais dans tous les cas, en évitant la question centrale et essentielle à laquelle chacun pense et que tous prennent soin d'éviter : en a-t-il pris ou non, et combien ?

Les précisions apportées qui s'apparentent à des remarques du type "dans la semaine, là, je ne sais plus quel jour, y'en avait quelques unes" ou "un tel en a eu 10 ou 12, avant hier", ont souvent pour but d'induire l'autre ou les autres en erreur, de brouiller les pistes, mieux encore de laisser imaginer une foule de suppositions. Bluff, tromperie, sincérité, j'avoue qu'il est bien difficile de démêler le vrai du faux. Les vérités émises au hasard ou à bon escient, jouent, ici, le rôle de leurres.

<sup>20</sup> A l'exception de quelques uns qui coopèrent pour des raisons pratiques (emploi du temps etc...).

<sup>21</sup> Le secret est partagé dans l'enceinte du foyer, avec l'épouse le plus souvent, ou un proche (parent ou amis) en cas de veuvage.

Il s'agit, en effet, de faire en sorte qu'elles ne soient pas crues. Ce "dispositif" fonctionne à la conditions, bien sûr, que le mensonge ne soit pas systématique ou perçu comme tel, auquel cas, la duperie perd toute son efficacité.

Quoi qu'il en soit, la méfiance, la suspicion sont telles chez certains tendeurs, que tout résultat énoncé est mis en doute. Des recoupements opérés entre les uns et les autres ont fini par me convaincre du bien fondé de l'adage évoqué par l'un d'eux : *"Y'a pas plus menteur qu'un chasseur et un tendeur"*.

Le secret jalousement gardé à propos des captures donne lieu à plusieurs interprétations. La dissimulation serait une astuce utilisée pour garder la maîtrise et le contrôle de la distribution. On ne donne ni ne propose des grives à n'importe qui. On les réserve à quelques privilégiés, en s'octroyant ainsi la possibilité de refuser à d'autres, prétextant qu'il n'y en a pas. Ce phénomène était d'autant plus marqué auparavant, lorsque les grives étaient commercialisées. Les tendeurs avaient, en effet, tout intérêt à se constituer une clientèle stable, diversifiée, ayant des besoins importants, pour écouler plus facilement leurs captures. Mais ce silence à l'égard des captures correspond également, aux dires de J. Jamin<sup>22</sup> à une stratégie visant à limiter l'accès à la pratique.

L'absence de coopération manifeste entre les tendeurs, le secret jalousement gardé en matière de savoir-faire constituent un ensemble de facteurs visant à limiter et à contrôler la population de tendeurs. L'importance du secret note J. Jamin *"réside moins dans ce qu'il cache que dans ce qu'il affirme : l'appartenance à une classe, à un statut..."*.

L'acte de tendre, il est vrai, ne va pas de soi; néanmoins, on observe une certaine ouverture depuis la réinstauration officielle de la pratique, en 1984. La défense de l'activité a conduit les tendeurs à coopérer davantage entre eux, ce qui a permis à un plus grand nombre de pouvoir accéder à ce mode de chasse.

De leur côté, les griveux interprètent leur mutisme, comme un moyen de se préserver de la surenchère, lors des adjudications<sup>23</sup>.

Dévoiler son "butin", à fortiori lorsqu'il est honorable, c'est prendre le risque de faire des envieux. Mais ce silence, procède à mon sens, aussi et surtout d'un jeu, dans la mesure où il permet d'échapper à la haute surveillance des codes et des règles qui régissent d'ordinaire le fonctionnement de la société. Le secret, le mensonge, la tromperie, la dissimulation correspondant à la recherche d'une liberté originale et personnelle.

<sup>22</sup> La tenderie aux grives chez les ardennais du plateau, Paris, Institut d'Ethnologie, 1979.

<sup>23</sup> La surenchère concerne, selon les tendeurs, les meilleures coupes. Or, il est impossible de connaître objectivement la valeur des parcelles étant donné le silence qui règne à propos des captures d'une part, et la diversité des critères intervenant dans la comparaison (savoir-faire du tendeur etc...). En réalité, la valeur des coupes est fondée sur les locataires successifs et largement déterminée par la réputation des tendeurs. Néanmoins, il ne faut pas sous estimer l'importance du contrôle social visant à sanctionner les déviants. Aussi, les chasseurs, et parmi eux les responsables (également tendeurs), tendent à s'appropriier, par le biais de l'adjudication, les parcelles les plus giboyeuses, généralement reconnues comme étant également les espaces les plus propices à la tenderie afin d'éviter qu'elles soient investies par des tendeurs peu scrupuleux.

L'obligation, depuis 1984, de dévoiler le nombre de prises à la Préfecture<sup>24</sup>, à travers l'instauration d'un carnet de prélèvement (rebaptisé le "gros menteur") contribue à attiser ces modes de conduite. L'officialisation de renseignements tenus cachés jusqu'alors, constitue une nouvelle occasion de ruser. Avec la Préfecture cette fois !

Quoi qu'il en soit, ces silences, ces cachoteries, ces sous-entendus, contribuent, de toute évidence, à attiser la curiosité des uns et des autres. Le secret, entretenu à l'égard des manières de faire de chacun, n'empêche pas, l'un ou l'autre, lorsque l'occasion se présente, de "lorgner" sur le travail d'autrui, la façon de poser les pliettes, les essences utilisées etc ...

Si la communication verbale est limitée, en revanche, la surveillance physique des tendeurs est très présente. J'ai pu m'apercevoir qu'un certain nombre d'entre eux, tendeurs ou non, se montrent particulièrement bien informés de l'heure à laquelle certains partent "courir" leur grivière et en rentrent. Un coup d'oeil jeté à la pendule ou à la montre confirme ou non les habitudes de chacun. Un retard constaté éveille, à l'inverse, les soupçons. Ces attitudes relevant pour un certain nombre d'entre elles du non-dit, engendrent et nourrissent la rumeur. Un tel "*il est parti pas loin de quatre heures tous les jours, il doit prendre des grives. Faut dire aussi qu'il a une bonne tenderie. La coupe 12, ça a toujours été réputé*".

#### **LA RUSE FACE AU POUVOIR ET A L'AUTORITE**

La reconnaissance officielle, par les pouvoirs publics, de ce mode de capture, résulte d'une histoire longue et tourmentée dont nous avons vu qu'elle débute sensiblement au début du siècle. Dès cette époque, la tenderie aux grives connaît des adversaires particulièrement tenaces, en l'occurrence les chasseurs, qui vont tout mettre en oeuvre pour faire interdire cette pratique. Mais loin de se soumettre à la pression des chasseurs, les tendeurs vont faire preuve d'une grande habileté pour tenter de sauvegarder leur droit.

Les conflits qui marquent le début de ce siècle, résultent précisément de la coexistence, sur un même espace, de pratiques exercées par des groupes sociaux antagonistes. Issus, pour l'essentiel, de la bourgeoisie industrielle de la vallée de la Meuse, les chasseurs se différencient des tendeurs, recrutés au village, parmi la fraction modeste des travailleurs saisonniers (bûcherons, ouvriers agricoles).

Si les premiers, le plus souvent extérieurs, affirment leur supériorité sur la population locale, en s'octroyant l'adjudication des lots de chasse sur les biens communaux, les autres, disposent, en retour, d'un pouvoir non négligeable, celui de connaître l'emplacement du gibier, et donc la capacité d'intervenir sur ses déplacements. La présence répétée des tendeurs, pendant près de cinq mois de l'année, apparaît, à cette époque, comme une véritable provocation aux yeux des adjudicataires de la chasse, qui se voient dépossédés, en partie, du contrôle de la faune sauvage.

---

<sup>24</sup> Proposition pour le moins saugrenue, compte-tenu du silence qui règne à propos des captures

Plus encore, les tendeurs sont accusés - à juste titre d'ailleurs<sup>25</sup> - d'utiliser le piège à terre pour capturer le petit gibier à plumes : faisan, bécasse, gélinottes.

L'emploi de crin de cheval plus résistant pour la fabrication des lacs à terre, qu'à l'occasion ils renforcent en adjoignant plusieurs crins supplémentaires (le règlement en prévoit uniquement deux), font partie des stratégies utilisées par les tendeurs pour s'emparer du gibier auquel ils ne peuvent prétendre<sup>26</sup>. L'acte de braconner, y compris le gros gibier, apparaît comme une arme redoutable, employée par les "faibles" à l'égard du pouvoir dominant, pour se réapproprier, ce à quoi, eux aussi, ils estiment avoir droit.

Afin de déjouer les accusations des chasseurs voulant faire interdire l'emploi du piège à terre, les tendeurs, auraient, aux dires de Jean Jamin<sup>27</sup> inventé une nouvelle espèce de grive, baptisée la gratteuse, dont la particularité réside dans son mode de capture. La gratteuse, pouvant se capturer uniquement à terre, les griveleux justifient du même coup la nécessité de la tenderie à terre.

A travers cet épisode singulier des rapports chasseurs/tendeurs<sup>28</sup>, on voit à quel point ces derniers ont dû faire preuve de subterfuges, sans négliger pour autant une alliance avec les politiques locaux, pour tenter de vaincre leurs adversaires, et résister à un groupe de pression dominant.

Plus récemment, les tendeurs n'ont pas manqué de déployer de nouvelles stratégies, pour faire reconnaître leur pratique, face aux directives européennes. Tout en acceptant un certain nombre de contraintes (limitation du nombre de lacs, déclaration des prises etc ...), mais en se gardant bien de divulguer leur savoir-faire, ils ont eu recours à la tradition pour légitimer et faire admettre leur activité. Invoquant, à juste titre, le caractère séculaire et donc traditionnel de leur mode de capture, ils n'ont pas hésité, en revanche, à répandre certains propos erronés, visant à justifier l'ancienneté de leur pratique. Certains affirmaient, en effet, à l'encontre des réalités passées, que la tenderie aux grives était un privilège accordé aux populations locales, lors du traité de Nimègue (1678-1679), instaurant le rattachement de cette partie du territoire à la France.

La passion manifestée par les tendeurs à l'égard de ce mode de capture réside, me semble-t-il, - dans cette relation intime qu'ils entretiennent avec l'animal et le milieu dans lequel ils opèrent. La tenderie suppose une connaissance très fine, acquise à force d'expérience et d'observation, des habitudes de l'espèce convoitée et de la forêt.

<sup>25</sup> Il s'agit, encore une fois, d'une ruse de la part des tendeurs qui, officiellement, louent une parcelle pour tendre aux grives, mais n'hésitent pas, par ailleurs, à piéger d'autres animaux sauvages.

<sup>26</sup> L'utilisation de tiges de bois non fixes et non rigides, susceptibles de former ressort, dans le cas du piège à terre, et strictement interdit par le règlement, fait aussi partie des astuces utilisées pour s'approprier plus aisément le gibier à plumes.

<sup>27</sup> 1979, *ibidem*, p.68.

<sup>28</sup> Les conflits entre ces deux groupes antagonistes ont cessé, depuis la fin de la seconde guerre, période à laquelle les chasseurs locaux se sont réappropriés le droit de chasse sur le territoire communal.

Elle fait, en effet, appel à un savoir-faire, un savoir-voir, un savoir-ruser, un savoir-mentir très élaborés. Ce qui la différencie de certains modes de chasse, comme la chasse en battue, fondée en grande partie sur des principes d'organisation internes, de fonctionnement, voire de discipline (attribution d'un poste, respect du plan de chasse, sanctions en cas de non respect des conditions de tir etc ...). Comment s'étonner, dès lors, du désenchantement de certains chasseurs vis-à-vis de ce mode de chasse, qui leur laisse une part d'initiative très réduite !

Pour m'être moi-même laissée prendre par cette passion de tendre, je dois dire que l'acte de tendre pour capturer des grives, les consommer, apparaît, de toute évidence, comme un mobile important. Mais l'essentiel réside, me semble-t-il, dans le fait de tendre pour exercer sa ruse, pour la tension de la découverte, pour cette atmosphère de secret qui plane en permanence autour de cette activité, mais également pour ce que j'appellerais le plaisir de "jouer à la cabane". Comment ne pas voir, en effet, dans l'ouverture des sentiers de tenderie qui serpentent à travers le forêt, la dimension ludique de cette activité !

La ruse apparaît comme un des fondements essentiels de ce mode de capture. Recouvrant trois domaines distincts (le jeu avec l'animal, la protection d'un "jardin secret" vis-à-vis des voisins concurrents, et enfin les stratégies déployées à l'encontre de l'autorité), la ruse utilisée par les tendeurs ardennais, peut-être classée en deux types bien différenciés. L'art du leurre ou de la séduction tout d'abord, qui s'exprime tout particulièrement dans le rapport homme/animal, mais aussi dans la concurrence des hommes entre eux. Le second type relève davantage de la ruse sociale ou de l'art du faible, fondée sur le savoir-mentir, le savoir-dissimuler, le savoir-convaincre utilisé à l'égard du pouvoir et de l'autorité.

Derrière l'apparente routine et répétition des tâches, se cache l'invention de nouvelles astuces, de nouvelles ruses, qui donnent à la pratique tout son intérêt et sa richesse. Trouver la "combine", ou en tout cas essayer de la trouver, fait partie des mobiles essentiels du tendeur, même s'il y fait rarement allusion.

Le propre de la ruse, comme le soulignent très justement Détienne et Vernant<sup>29</sup> est de ne pas manifester ouvertement, mais "d'apparaître toujours plus ou moins en "creux", immergée dans une pratique qui ne se soucie à aucun moment, alors qu'elle l'utilise, d'explicitier sa nature ni de justifier sa démarche".

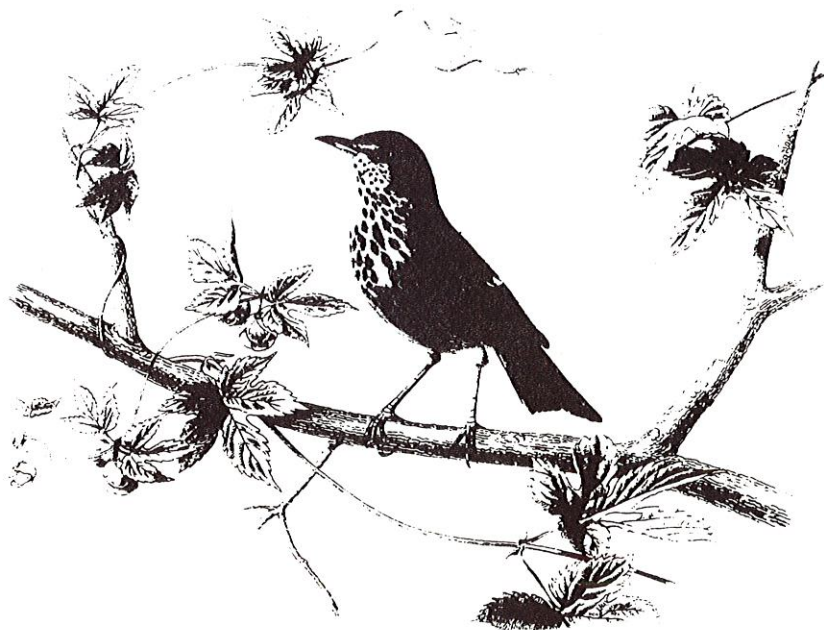
Enfin, il est permis de se demander si la ruse comme principe fondamental de la tenderie, ne constitue pas un trait culturel de cette société. La présence simultanée de la frontière et de la forêt (celle-ci venant renforcer celle-là) avec toutes les activités qui en ont découlées : braconnage, contrebande, résistance durant l'occupation, ont sans doute contribué à développer et enrichir des comportements de cette nature.

---

<sup>29</sup> Ibidem, opus cité p.91.

## BIBLIOGRAPHIE

- CERTEAU, M. de., 1980, L'invention du quotidien, 1. Arts de faire. Paris, coll. 10/18, U.G.E., 370p.
- DETIENNE, M., et VERNANT, J.P., 1978, Les ruses de l'intelligence. La métis chez les Grecs, Paris, Champ-Flammarion, 306p.
- FORTIER, Agnès., a). 1991, La tenderie aux grives en Ardenne, Ministère de l'environnement, doc. ronéo., 81p.
- b). 1991, Un jardin en forêt, thèse de doctoral de l'EHESS, 519p.
- JAMIN, J., a). 1979, La tenderie aux grives chez les ardennais du plateau, Paris, Institut d'Ethnologie.
- b). 1988, "La tenderie aux grives en Ardennes, une éducation sentimentale"? in L'imaginaire de la chasse, Colloque Châlons-sur-Saône, ANCR, p. 169-180.



LA GRIVE.

Oeuvre de M. le Comte de Buffon,  
édition de 1749 avec des extraits de  
Daubenton et la classification de Cuvier